



APPEL À PROJETS POUR UN·E PHOTOGRAPHE ÉMERGENT·E BASÉ·E EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Résidence de création «Photographie & Sciences»
du **1er juin au 30 juin 2022 à Toulouse**

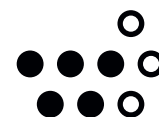
La Résidence 1+2 «Photographie & Sciences» est un programme culturel associant la photographie et les sciences, à vocation européenne, ancré à Toulouse. Soutenu·e dans ses recherches par des institutions universitaires (Université fédérale de Toulouse) et scientifiques (CNRS Occitanie Ouest, Muséum de Toulouse) et des chercheur·es basé·es à Toulouse et sa métropole, ainsi qu'en Occitanie, chaque résident·e crée une œuvre personnelle et inédite. Il/elle est aussi accompagné·e par un parrain ou une marraine appartenant au monde de la photographie ou des sciences. En associant la photographie et les sciences, la Résidence 1+2 produit, valorise et promeut une photographie d'auteur·e en lien étroit avec un patrimoine scientifique exceptionnel sur le territoire.

Le fruit de ce temps de création est présenté en octobre et novembre 2022 sous la forme d'une exposition collective à Toulouse. Une semaine inaugurale est organisée avec plusieurs temps forts dont le « Colloque national - Photographie & Sciences » où photographes, scientifiques, parrain ou marraine, journalistes et publics échangent lors de plusieurs tables rondes thématiques. La Résidence 1+2 œuvre ainsi pour que ce partage des savoirs crée une réflexion sociétale commune dans une dynamique collective associant tous les publics.

Loin de constituer un mausolée qui contribuerait à la canonisation de l'héritage patrimonial de la culture belge francophone, le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, sous la direction de Stéphanie Pécourt, est un catalyseur de référence de la création contemporaine dite belge – un espace de jonctions et d'intersections. Au travers d'une programmation résolument désanctuarisante et transdisciplinaire, le Centre est mandaté pour diffuser et valoriser des signatures d'artistes basé-e-s en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans une perspective d'optimisation de leur irradiation en France. Il assure ainsi la promotion des talents émergents ou confirmés, du périphérique au consacré. Il contribue à stimuler les coproductions et partenariats internationaux et à cristalliser une attention en faveur de la scène dite belge.

Le Centre dévoile, par saison, des démarches artistiques qui attestent de l'irréductibilité à un dénominateur commun des territoires poreux de création contemporaine. Situé dans le 4^e arrondissement de Paris, face au Centre Pompidou, sa programmation se déploie sur plus de 1000 m². Îlot déterritorialisé, il implémente également des programmations en hors-les-murs en synergie avec des institutions, opérateurs et événements français. Le Centre est un service décentralisé de Wallonie-Bruxelles International (WBI) : instrument de la politique internationale menée par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

(www.cwb.fr)



**Wallonie - Bruxelles
International.be**

LA RÉSIDENCE 1+2 TOULOUSE

«Photographie & Sciences»

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à projets vise la sélection d'un-e photographe basé-e en fédération Wallonie-Bruxelles pour l'édition 2022 de la Résidence 1+2 Toulouse "Photographie & Sciences". Cet appel s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Résidence 1+2 à Toulouse et le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

Toutes les écritures photographiques contemporaines sont concernées.

> PRISES EN CHARGE PAR LA RÉSIDENCE 1+2

- Un trajet AR (domicile-Toulouse).
- Un logement pendant un mois.
- La gratuité des transports collectifs (métro & bus) dans l'agglomération toulousaine.
- Les fournitures nécessaires à la création pendant la résidence.
- Une rémunération totale de 1450 euros pour un mois (dont 15 euros de per-diem pour chaque jour de présence effective à Toulouse).
- L'intégration à l'exposition collective présentée à la chapelle des Cordeliers (13, rue des Lois à Toulouse) du 15 octobre au 27 novembre 2022. Les oeuvres créées sont exposées et un maximum de 3 d'entre elles, rejoignent le fonds d'oeuvres de la Résidence 1+2. Les négatifs et/ou fichiers numériques originaux restent la propriété de l'auteur-e.
- Les photographies constituant le fonds d'oeuvres pourront être exposées ou reproduites uniquement pour la promotion et le service pédagogique de la Résidence 1+2.
- Une équipe technique autour de chaque lauréat-e.
- La Résidence 1+2 s'engage à n'utiliser les images fournies par les deux lauréat-es que dans un but de promotion du programme. Elle s'engage à contacter chaque lauréat-e pour obtenir son autorisation et convenir des conditions de droit d'auteur-e dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.

> ENGAGEMENTS DU OU DE LA LAURÉAT-E

Aucun frais de participation n'est demandé.

- Chaque lauréat-e s'engage à être présent-e pendant un mois de résidence à Toulouse et lors de la semaine inaugurale de la Résidence 1+2 (montage de l'exposition et vernissage, du 07 au 16 octobre 2022).
- Le/la lauréat-e atteste et garantit que les oeuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'oeuvres protégées.
- Le/la photographe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les oeuvres, ou les auteur-es et ayants droits d'oeuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leurs images ou de leurs oeuvres.
- Dans le but de promouvoir leur travail et la Résidence 1+2, les lauréat-es accordent à la Résidence 1+2 le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière pour les producteurs et les auteur-es (télévision, internet, programmes, affiches, flyers...). Cette autorisation vaut aussi pour toutes les publications ou événements liés à la Résidence 1+2.
- La participation à une table ronde lors du colloque annuel de la Résidence 1+2, samedi 15 octobre 2022, au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.
- Chaque lauréat-e est attentif-ve à la mention "Résidence 1+2, Toulouse, 2022" pour toutes publications ou événements liés à la Résidence 1+2.
- Le respect de l'ensemble des articles de la convention établie avec la Résidence 1+2.

L'inscription implique pour le/la candidat-e, l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus.

Dossier de candidature

Date limite de réception des dossiers : **DIMANCHE 20 MARS 2022 À 19H**

Le ou la futur-e lauréat-e sera sélectionné-e sur la qualité de ses travaux précédents mais surtout sur la pertinence du projet proposé à Toulouse, sur la thématique "Photographie & Sciences".

La sélection du lauréat-e se fera via un jury composé de personnalités issues des milieux institutionnel, photographique, scientifique, français et belge.

La décision du jury de sélection sera souveraine et sans appel.

JURY FINAL : DERNIÈRE SEMAINE DE MARS 2022

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- Une biographie et un CV,
- Une sélection de travaux photographiques (1 à 2 séries cohérentes de 20 images maximum),
- Un texte présentant la démarche artistique (2000 caractères maximum),
- Une note d'intention détaillée, décrivant les étapes et perspectives de travail du projet "Photographie & Sciences" à réaliser sur le territoire de Toulouse en collaboration avec les interlocuteurs scientifiques souhaités (laboratoires du CNRS Occitanie Ouest, Universités,...). **Attention : ne pas solliciter les scientifiques en amont.**
- La fiche d'inscription, ci-dessous, faisant office de pré-contrat.

L'envoi de ce dossier de candidature se fera par WeTransfer, sur un seul document, au format PDF (compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement de logiciels ne soit nécessaire), à l'adresse suivante : philippeguionie@orange.fr

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS PAR LE JURY

INSCRIPTION (document à remplir et à signer)

Nom : Prénom :

E-mail : Téléphone :

Adresse : Code postal : /...../...../...../...../...../

Ville : Pays :

Nationalité : Âge :

Signature suivie de la mention "Lu et approuvé" :

En signant ce dossier de candidature, le/la candidat-e accepte les conditions générales de la Résidence 1+2, énoncées dans cet appel à projets (cf page précédente)

ANNONCE DU ou DE LA LAURÉAT·E : DERNIÈRE SEMAINE DE MARS 2022

Pour toutes informations : philippeguionie@orange.fr

Tél : +33 (0)6 09 39 70 29

FACEBOOK : résidence 1+2
INSTAGRAM : residence1plus2
TWITTER : residence1plus2
LINKEDIN : Résidence 1+2

